

AVIS PUBLIC

Séance de consultation publique

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance extraordinaire du 27 mai 2025, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :
 - a) Projet de règlement numéro 2025-05-900 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU-900-2014 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil par l'ajout de dispositions sur la permutation de superficie entre les secteurs d'aménagement prioritaires à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ;
 - b) Projet de règlement numéro 2025-05-902 modifiant le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil et de garantir que les secteurs d'aménagement et de restriction soient identiques à ceux déterminés par le SADR ;
2. Ces règlements visent à assurer la conformité du plan d'urbanisme et de zonage actuellement en vigueur avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2025, à compter de 18h00, pour l'ensemble des modifications énumérées ci-dessous, à l'hôtel de ville, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet seront entendus.
4. Le projet de règlement numéro 2025-05-902 contient des dispositions particulières à un règlement susceptible d'être approuvé par référendum.
5. Ces projets de règlement ainsi que le résumé de ceux-ci peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 28 mai 2025



François Rioux
Directeur général
et Greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

Public consultation meeting

TO THE TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY, NOTICE IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED THAT:

1. At the special meeting held on May 27, 2025 the council adopted following draft by-laws;
 - a) Draft by-law number 2025-05-900 modifying the By-law on the urban plan RU-900-2014 in order to comply with the revised land use and development plan of the MRC of Argenteuil by adding provisions on the permutation of surface area between priority development sectors outside the urbanization perimeters;
 - b) Draft by-law 2025-05-902, amending Zoning By-law number RU-902-01-2015 to ensure concordance with the revised land use and development plan of the MRC of Argenteuil to ensure that the development and restriction sectors are identical to the determination made by the SADR;
2. These by-laws are intended to ensure conformity of the urban planning and zoning plan currently in force with the development plan of the MRC of Argenteuil.
3. A public consultation meeting will be held on June 10, 2025, starting at 6:00 p.m., for all of the modifications listed below, at town hall, located at 88 rue des Érables, in Grenville-sur-la-Rouge. During this public meeting the draft by-laws and the consequences of their adoption will be explained, and individuals and organizations wishing to express their views on the matter will be heard.
4. Draft by-law 025-05-902 contains provisions specific to a regulation likely to be approved by referendum.
5. These draft by-laws as well as the summary thereof can be consulted at the Municipality office, located at 88, rue des Érables, in Grenville-sur-la-Rouge, from Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m. and Friday from 8:30 a.m. to 1 p.m.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this May 28, 2025



François Rioux
Director General and
Clerk-Treasurer